

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3063

14 décembre 2011

### SOMMAIRE

<b>ADB Holding S.A.</b> .....	<b>147015</b>	<b>Domus Angelo</b> .....	<b>147015</b>
<b>Areta S.à r.l.</b> .....	<b>147016</b>	<b>Domus Heraclion</b> .....	<b>147015</b>
<b>Atout Fret S.à r.l.</b> .....	<b>147014</b>	<b>Domus Mercurii Investments S.à r.l.</b> ....	<b>147016</b>
<b>CHD Luxembourg S.A.</b> .....	<b>146978</b>	<b>Domus Participations S.à r.l.</b> .....	<b>147016</b>
<b>Conception et Réalisations de Bâtiments</b> .....	<b>146997</b>	<b>DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A.</b> Development & Investment .....	<b>146997</b>
<b>Conception et Réalisations de Bâtiments</b> .....	<b>146997</b>	<b>Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.</b> .....	<b>147022</b>
<b>Copal</b> .....	<b>146997</b>	<b>Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR</b> .....	<b>147022</b>
<b>Copal Belle Boutique S.A.</b> .....	<b>146997</b>	<b>Eldora S.A.</b> .....	<b>147004</b>
<b>Corelli S.à r.l.</b> .....	<b>147000</b>	<b>Endurance Advisory Company S.A.</b> .....	<b>147023</b>
<b>Costa Buena</b> .....	<b>147024</b>	<b>Endurance Advisory Company S.A.</b> .....	<b>147023</b>
<b>CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.</b> ....	<b>147004</b>	<b>Erste Bank Trading</b> .....	<b>147023</b>
<b>CVCIGP II JHC Sub S.à r.l.</b> .....	<b>147004</b>	<b>Ethias Life Fund Management Company</b> .....	<b>146995</b>
<b>CVF Lux Finance II S.à r.l.</b> .....	<b>147007</b>	<b>European Direct Property V S.A.</b> .....	<b>147023</b>
<b>CVF Lux Finance S.à r.l.</b> .....	<b>147008</b>	<b>European Forest Resources (France) S.à r.l.</b> .....	<b>147024</b>
<b>CVF Lux Master S.à r.l.</b> .....	<b>147009</b>	<b>Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>147004</b>
<b>CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.</b> .....	<b>147010</b>	<b>Highrise Finance S. à r.l.</b> .....	<b>147012</b>
<b>CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l.</b> ...	<b>147011</b>	<b>Infotime Analyse Concept S.A.</b> .....	<b>147022</b>
<b>CVI Global Lux Oil and Gas 4 S.à r.l.</b> ....	<b>147011</b>	<b>Leman Properties S.à r.l.</b> .....	<b>147009</b>
<b>CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l.</b> .....	<b>147011</b>	<b>L'Ex N'Co</b> .....	<b>146978</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l.</b> .....	<b>147012</b>	<b>Luxembourg Trust &amp; Consulting S.A.</b> ...	<b>147024</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Seven S.à r.l.</b> ....	<b>147012</b>	<b>Mediaclic Sàrl</b> .....	<b>147024</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l.</b> .....	<b>147012</b>	<b>Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>147008</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.</b> .....	<b>147013</b>	<b>Sealed Air Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>147016</b>
<b>CVI GVF Luxembourg Twenty-Five S. à r.l.</b> .....	<b>147013</b>	<b>Sparinvest SICAV-SIF</b> .....	<b>146983</b>
<b>CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.</b> .....	<b>147011</b>	<b>Triton Masterluxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>147000</b>
<b>Cyprus Investment S.A.</b> .....	<b>147013</b>	<b>Voskhod Capital S.à r.l.</b> .....	<b>147000</b>
<b>D.A. Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>147013</b>	<b>W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.</b> .....	<b>146998</b>
<b>Dan Group S.à r.l.</b> .....	<b>147014</b>		
<b>Diplomatic and Business Protection Group</b> .....	<b>147013</b>		
<b>DLJMB Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch</b> .....	<b>147015</b>		

**L'Ex N'Co, Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHD Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 85.931.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHD LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.931, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 785 du 23 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 8 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1184 du 12 novembre 2003.
- 17 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 667 du 20 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien FEVE, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire

Le président désigne comme secrétaire Madame Magali LAVERGNE, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Richard GAUTHROT, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date du 29.09.2011.

2.- Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

3.- Modification de la dénomination en "L'Ex N'Co".

4.- Nominations statutaires

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte, avec effet au 29 septembre 2011, les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société et leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 29 septembre 2011, de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les mille soixante (1.060) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune en mille soixante (1.060) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune, attribuées comme suit:

Associé	Pourcentage	Nombre de parts
1. Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire . . . . .	12.26 %	130
2. Monsieur Sébastien FEVE, né le 19 décembre 1978, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire . . . . .	40 %	424

3. Madame Magali LAVERGNE, épouse FEVE, née le 19 octobre 1979, Responsable de missions, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire . . . . .	2.08 %	22
4. – F2L EXPERTISE S.à.r.l., ayant son siège social au 9, Rue Pierre Simon de Laplace à F57071 Metz Cedex 03, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro B483004412, représentée par son gérant Mr Richard GAUTHROT . . . . .	20.19%	214
5. CLAP S.à.r.l., ayant son siège social au 8, Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B113.909, représentée par son gérant Mr Arnaud BERNARD . . . . .	10 %	106
6. ARDEX S.à.r.l., sise 8, Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B148.775, représentée par son gérant Mr Virgile DEBS . . . . .	7.92 %	84
7. Monsieur Jean Paul CHARTON, né le 24 mars 1937, Expert-Comptable, demeurant à F57100 Thionville, 8, Impasse Charles Perrault . . . . .	7.55 %	80
Total: mille soixante parts sociales . . . . .	100 %	1.060

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 29 septembre 2011, de modifier la dénomination de la société en "L'Ex N'Co".

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

### STATUTS

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1. Le nom de la société est "L'Ex N'Co" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de la Ville Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

##### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, tels que ces services sont exercés par les membres de l'Ordre des Experts Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

3.2. La société pourra en général promouvoir et réaliser toutes activités de nature comptable, fiscale, économique ou financière se rapportant directement ou indirectement à son objet et qui ne sont pas incompatibles avec les professions précitées.

3.3. La société pourra enfin s'intéresser par voie de participation, de financement ou autrement à toute entreprise indigène ou étrangère poursuivant en tout ou partie une activité analogue, similaire ou connexe à ces services.

3.4. La société pourra plus généralement réaliser toutes les opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille huit cent soixante euros (32.860,-EUR), représenté par mille soixante (1.060) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art.13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.



*Cinquième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 29 septembre 2011, de nommer aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, gérant administratif

- Monsieur Sébastien FEVE, né le 19 décembre 1978, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, gérant technique

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique, ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

L'exercice social qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Magali LAVERGNE, Richard GAUTHROT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2011. Relation GRE/2011/4326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168032/295.

(110195117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

**Sparinvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.126.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of November .

Before Maître Gerard Lecuit, notary residing at 31 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SPARINVEST S.A. a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

here represented by Mr Sylvain Bodat, employee, having his professional address in 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg , by virtue of a proxy given under private seal, dated 24 November 2011; Hereinafter referred to as the "Party".

The above mentioned proxy, being initialed ne varietur by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of Association (the Articles of Association) of a public limited company (société anonyme) (the Company), the incorporation of which such party has approved.

**Art. 1. Form.** There is hereby formed among the subscribers and all persons who may become holder of shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company «société anonyme», formed as a "société d'investissement à capital variable (SICAV)" and «fonds d'investissement spécialisé», governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 (1915 Law) and the law on Specialized Investment Funds of 13 February 2007 (SIF Law).

**Art. 2. Name.** The Company's name is SPARINVEST SICAV-SIF.

**Art. 3. Purpose.** The Company's exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company's prospectus.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders.

Borrowings are limited to 100% of the net assets of the Company. Consequently, the value of the assets of the Company may not exceed 200% of its net assets.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

**Art. 5. Duration.** The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association, subject to the consent of the Board of Directors.

The life of the Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders or members of the Board of Directors.

**Art. 6. Share Capital.** The initial share capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into 31,000 fully paid up Shares, with no par value. The Company's share capital shall at any time be equal to its net asset value, as determined in accordance with Article thirteen (13) hereafter.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorized as a SIF by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) as required by the SIF Law.

**Art. 7. The sub-funds and Classes of shares.** The Company is a multi-compartment structure consisting of one or several sub-funds, each one representing a specific portfolio of assets and liabilities. There is no cross liability between sub-funds. Each sub-fund is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to it. The investment objective and policy as well as other specific features of each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The Board of Directors may decide to create at any time additional sub-funds or to close an existing sub-fund.

The Board of Directors may decide to issue, within each sub-fund, separate classes of shares, which may carry different rights and obligations, inter alia with regard to their distribution policy and right to revenues, their fee structure, their minimum initial subscription and holding amounts or their target investors. The specific features of the classes within each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The Board of Directors may create at any time additional classes or close an existing class.

**Art. 8. Form of shares / Register of shareholders.** Shares will only be issued in registered form. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders. Such register shall contain the name and address of each shareholder, the number of shares held by it and, if applicable, their date of transfer.

The registration of the shareholder's name in the register of shares evidences its right of ownership over such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. The shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of shares may be issued, up to five decimal places.

**Art. 9. Shareholders.** The holding of shares is exclusively restricted to «Well-Informed Investors» as defined in the SIF Law.

The Board of Directors shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. For such purposes the Board of Directors may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the Company;



b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the Company; and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares of the Company is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder.

**Art. 10. Commitments of shareholders.** The Board of Directors may, at its sole discretion, request investors to subscribe in the Company by making commitments, the features of the said commitments and the commitment process being freely determined by the Board of Directors and described in the Company's prospectus.

Commitments are drawn down upon unilateral decision of the Board of Directors and may be made in the form of shares and/or shareholders loans at its sole discretion.

Should any shareholder fail to pay (in cash or in kind at the Board of Director's discretion) to the Company any amount drawn down at the Board of Director's request, the said shareholder becomes a defaulting shareholder and is subject to the defaulting shareholder process as determined by the Board of Directors and as described in more detail in the Company's prospectus.

**Art. 11. Voting Rights.** Each whole share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the Board of Directors is required in order for a shareholder's resolution to be validly adopted.

**Art. 12. Transfer and Conversion of shares.** Any transfer of shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the Board of Directors and the Board of Directors may in its discretion and without indicating any reason decline to approve or register such transfer. In the case where the transfer is approved, the Board of Directors may at its discretion decide to exercise a preemptive right and may procure that itself or some person or entity nominated or designated by it shall acquire the transferred shares or may cause the Company to redeem such shares.

The Board shall not accept any transfer of shares to any transferee who may not be considered as an eligible investor within the meaning of the Law.

The shareholder wishing to transfer its shares in the Company will be responsible for all costs associated with any attempted or realized transfer.

Shareholders are not allowed to pledge or grant a security interest in any of their shares without the prior consent of the Board of Directors.

Unless otherwise provided for within the Company's prospectus, shares of a subfund may not be converted for shares in another sub-fund at the request of the shareholders.

**Art. 13. Net asset value.** The net asset value of the Company shall be determined as often as the Board of Directors may think useful, but in no event less than once a year as at 31 December.

The net asset value will be expressed in Euro and shall be determined by the Board of Directors on the basis of the valuation of the underlying assets of the Company as provided by the Board of Directors on each valuation day by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.

**Art. 14. Suspension.** The Board of Directors may temporarily suspend the calculation of the net asset value during:

a) any period when, in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practicable for reasons beyond the control of the Company; or

b) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the assets of the Company are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or

c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Company would be impractical; or

d) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

**Art. 15. Redemption of shares.** The Company is an open-ended specialized investment fund. However, the Board of Directors may decide, depending on the investment strategy and objectives of each Sub-Fund, to launch closed-ended subfunds.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the Board of Directors. The allotment of Company's assets in respect of redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other shareholders of the Company. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the confirmation by an auditor's special report of the valuation of the Company and of the Company's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Company.

Redemption of shares shall be made at a price, which is determined by the Board of Directors to be the fair value for the shares to be redeemed by applying the principles described in the Company's prospectus. The rules relating to distributions as set forth in the Company's Prospectus are furthermore applicable.

The Company may decide to compulsorily redeem the shares wholly or in part in particular in the following circumstances:

- a) the shares are held by investors not authorized to buy or own shares in the Company, i.e. a shareholder that no longer qualifies as «Well-Informed Investor» as defined in the SIF Law or such shareholder (or an Affiliate of the same) that becomes a U.S. person as referred to in the Company's prospectus;
- b) in the event that a shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation;
- c) in case of liquidation or merger of sub-funds or classes of shares;
- d) in order to distribute the proceeds of realization of investments;
- e) if shares are held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Board of Directors, any required contributions or certain other payments to the relevant sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default);
- f) in all other circumstances as the Board of Directors may deem appropriate in accordance with the terms and conditions set out in the Company's prospectus.

Redemption prices shall be calculated according to principles laid down in the prospectus (including waterfall provisions). Except in the cases c) and d) above the Board of Directors may impose such penalty as it deems fair and appropriate.

All redeemed shares or fractions thereof shall be automatically cancelled.

**Art. 16. Board of Directors.** The Company will be managed by the Board of Directors of the Company.

**Art. 17. Power.** Unless otherwise provided by the 1915 Law or by these Articles of Association, the Board of Directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of shareholders shall be exercised by the Board of Directors.

In particular, subject to the restrictions contained in the Company's prospectus and the 1915 Law, the Board of Directors shall have the broadest powers to implement the investment objective and policy of each sub-fund of the Company as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company and to manage investments for the account of the Company with a view to achieving the sub-funds' investment objectives. The Board of Directors shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Company.

The shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder in general meetings.

**Art. 18. Delegation of Power.** The Board of Directors may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s) including third party entities. In particular, the Board of Directors may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The Board of Directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

**Art. 19. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Board of Directors or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The Board of Directors or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the Board of Directors (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the Board of Directors becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Company.

Complementary conflict of interest rules and guidance might be further described in the Company's prospectus.

**Art. 20. Signature.** The Company shall be bound by the sole signature of two of the members of the Board of Directors, or (i) one or more of its other duly authorized signatories, or (ii) such person(s) to which such power has been delegated.

**Art. 21. Indemnification.** The Company shall indemnify the Board of Directors, officers and employees and agents of the Company out of the assets of the Company against any claims, damages and liabilities to which they may become subject as a result of their status as Board of Directors, officers and employees of the Company or as a result of any of their acts or omissions on their part in the performance of their duties, save to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.

**Art. 22. General meetings of shareholders.** The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company.

General meetings of shareholders are convened by the Board of Directors.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the Board of Directors.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 3.30 p.m. on the 1<sup>st</sup> of March each year, except for the first general meeting that shall be held in 2013. If this day is not a business day, the general meeting shall be held on the first following business day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, shareholders' resolutions are validly passed by shareholders' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorated in accordance with the 1915 Law.

In any case, the consent of the Board of Directors is required for any shareholders' resolution to be validly adopted including any amendment to these Articles of Association.

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December of the same year.

**Art. 24. Accounts.** Each year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the Board of Directors. The accounts shall be expressed in Euro.

**Art. 25. Supervision.** The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a «réviseur d'entreprises agréé» who shall be appointed by the shareholders for a renewable term of one (1) year. The independent auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law. The independent auditor may only be removed by the Board of Directors on serious grounds.

**Art. 26. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares upon decision by the Board of Directors in accordance with the Company's prospectus.

No distribution may be made if after the declaration of such Distribution the net asset value of the Company would fall below EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euro).

**Art. 27. Custodian.** The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SIF Law. The custodian shall assume towards the Company and the shareholders the responsibilities set out in the SIF Law (notably in article 16 of the SIF Law), the custodian agreement and any other law applicable.

In the event of termination of the custodian agreement or the resignation of the custodian, the Board of Directors shall use its best endeavors to find a financial institution to act as custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint such financial institution to be custodian in place of the former custodian.

**Art. 28. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities) named pursuant to a general meeting effecting such dissolution and at which meeting the liquidators' powers and compensation shall be determined. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 1915 Law.

The net proceeds of liquidation in respect of each sub-fund or, as the case may be, of each class within each sub-fund, shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of the relevant class in proportion to their holding of such shares in such sub-fund or class, and whether such proceeds shall be distributed in cash or kind.

If the Company's share capital (i.e. the aggregate of all sub-funds) falls below two-thirds of the minimum capital (EUR 1,250,000), the Board of Directors must submit a proposal for the Company's termination to a general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by a simple majority of the validly cast votes.

If the Company's share capital falls below one quarter of the minimum capital increased by the share premium (EUR 1,250,000), the Board of Directors must submit a proposal for the Company's termination to the general meeting for

deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by the shareholders owning one quarter of the validly cast votes.

The aforesaid meetings shall be convened within forty days of the date at which it was ascertained that the net assets fell below two-thirds or one quarter of the minimum capital, respectively. Moreover, the Company may be terminated by resolution of the general meeting in accordance with the pertinent provisions of these Articles of Association.

The resolutions of the general meeting of shareholders or of a court of law pronouncing the termination and winding-up of the Company are to be published in the Mémorial and in two newspapers with sufficiently wide circulation, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. The choice of which newspapers are to carry the publication is made at the discretion of the liquidator(s).

**Art. 29. Termination, Liquidation and Merger of sub-funds or Classes of shares.** Subfunds may have a fixed liquidation date as more fully described in the Company's prospectus. At the relevant liquidation date, the assets of the sub-fund will be liquidated and the net proceeds will be paid out to the shareholders.

The Board of Directors may decide to close one or more classes or sub-funds (having or not a limited duration) in the best interests of the shareholders, if there has been a substantial modification in the political, economic, regulatory or monetary situation pertinent to a class or sub-fund, which, in the opinion of the Board of Directors renders this decision necessary, or where such action is required in order to protect the interests of shareholders, or if for any reason whatsoever, the value of the net assets of a sub-fund falls below an amount determined in the Company's prospectus and the Board of Directors determines that the interests of the shareholders of that same class or sub-fund demand such action to be taken.

The Company shall serve a notice in writing to the shareholders of the relevant class or sub-fund, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

The Company shall base these redemptions on the net asset value taking into account liquidation expenses.

The amounts that have not been claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of a class or sub-fund shall be held by the custodian for a period not exceeding 6 months as of such date. After this period, the assets shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

All redeemed Shares may be cancelled.

A termination contemplated above may be combined with a contribution to one or several sub-fund(s) or class(es) within the Company or to one or several other subfund(s) or class(es) of another undertaking for collective investment (under the corporate or the contractual type form) in the best interests of the shareholders.

Where the undertaking for collective investment that will receive the contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision to contribute will only be binding on shareholders who have agreed to make a contribution.

A sub-fund may exclusively be contributed to a foreign undertaking for collective investment with the unanimous approval of the shareholders of the relevant subfund or under the condition that only the assets of the consenting shareholders shall be so contributed.

**Art. 30. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

**Art. 31. Definitions and Interpretation.** References to articles are to the articles of these Articles of Association. Words importing gender include each gender. References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations. The singular includes the plural and vice versa. Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation. References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it. Any reference to the Company, the Board of Directors, agents, etc, includes a reference to its or their duly authorized agents or delegates.

#### *Transitional measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31st December 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

#### *Subscription and Payment*

The initial capital of the Company amounts to 31,000 Euros and has been subscribed as follows:

- 31,000 fully paid-up Shares with no par value held by Sparinvest S.A., prenamed;

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand Euros (EUR31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

*Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to two thousand five hundred Euros (EUR 2,500)

*General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The address of the registered office of the Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. The independent auditor of the Company is Ernst & Young, 7, Parc D'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.
3. Election of the following persons, in accordance with the articles of incorporation of the Company, as members of the board of directors of the Company, for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:

a) Mr Per Noesgaard, born in Lemvig, Denmark on 15 December 1957, with residence at 5 Rue du Scheid, L-6996 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg,

b) Mr Jan Stig Rasmussen, born in Copenhagen, Denmark on 03 June 1961, with residence at 7 val de l'Ernz, L-6137 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

c) Mr Torben Henning Nielsen, born in Vordingborg, Denmark on 02 November 1947, with residence at Gildringeparken 19, DK-4690 Haslev, Denmark.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant au 31 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

SPARINVEST S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Sylvain Bodat, employé privé, résidant professionnellement au 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 24 Novembre 2011. Ciaprès désignée la "Partie Comparante".

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la Partie Comparante, ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une Société Anonyme (la Société) comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les Actionnaires et toutes les personnes qui pourront le devenir, une société sous la forme d'une «Société Anonyme», constituée en tant que «Société d'Investissement à Capital Variable» et de «Fonds d'Investissement Spécialisé», régie par les présents Statuts et par les Lois en vigueur au Luxembourg, et notamment par la Loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la Loi de 1915) et la Loi sur les Fonds d'Investissement Spécialisé du 13 Février 2007 (la Loi FIS).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est SPARINVEST SICAVSIF.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses fonds en actifs dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'assurer aux investisseurs le bénéfice de ses résultats de gestion desdits actifs en fonction de ses objectifs et politiques d'investissement.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont détaillés plus amplement dans le prospectus de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et en particulier, , accorder sans limitation toute assistance, prêts, avances ou garanties et levées des fonds de quelque manière que ce soit ainsi que sécuriser le remboursement des sommes empruntées à des tiers ou à ses actionnaires.



Les emprunts sont limités à 100% des actifs nets de la Société. En conséquence, la valeur des actifs de la société ne pourra pas excéder 200% de ses actifs nets.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social et dans les limites prévues par la Loi FIS.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant prise tel qu'en matière de modification des Statuts, mais ne pourra pas être transféré à l'étranger, sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des bureaux, des succursales (emportant ou non qualification d'établissement permanent) et des filiales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration.

La Société n'est pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civils, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un de ses actionnaires ou membre du Conseil d'Administration.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31,000) divisé en 31,000 Actions entièrement souscrites, sans valeur nominale. Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à la valeur de son actif net, tel que déterminé conformément à l'Article treize (13) ci-après.

Le capital minimum souscrit de la Société doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que FIS par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg et sera d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1,250,000) tel que requis par la Loi SIF.

**Art. 7. Les compartiments et Classes d'actions.** La Société est une structure à compartiments multiples se composant d'un ou plusieurs compartiments, chacun représentant un portefeuille spécifique d'actifs et de passif. Il n'y a pas de responsabilité croisée entre les compartiments. Chaque compartiment investit en conformité avec l'objectif et la politique d'investissement qui lui est applicable. L'objectif et la politique d'investissement ainsi que les autres caractéristiques de chaque compartiment seront exposées dans le prospectus de la Société. Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de créer des compartiments supplémentaires ou de clôturer un compartiment existant.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre, au sein de chaque compartiment, des classes d'actions distinctes, qui peuvent comporter des droits et obligations différents, inter alia eu égard à leur politique de distribution et leur droit aux bénéfices, le calcul de frais, les montants de souscription initiale minimale et de détention ou les investisseurs types. Les caractéristiques spécifiques des classes d'actions au sein de chaque compartiment seront exposées dans le prospectus de la Société. Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de créer des classes supplémentaires ou de clôturer une classe existante.

**Art. 8. Forme des actions / Registre des actionnaires.** Les actions seront uniquement émises sous forme nominative. Toutes les actions émises par la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires. Un tel registre doit contenir le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenus par chacun d'eux et, s'il y a lieu, leur date de cession.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions nominatives. L'actionnaire doit recevoir une confirmation écrite de la détention de ses actions. L'actionnaire peut, à tout moment, changer l'adresse qui est inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite faite au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à cinq décimales.

**Art. 9. Actionnaires.** La détention d'actions est exclusivement réservée à des "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi FIS.

Le Conseil d'Administration doit avoir le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but notamment de s'assurer qu'aucune des actions de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation de ces Statuts, du prospectus, de la Loi ou de la réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon le Conseil d'Administration, mènerait à ce que la Société encoure toute imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances. A ces fins, le Conseil d'Administration peut:

a) refuser d'émettre des actions et d'enregistrer un transfert d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour effet d'attribuer la propriété ou le bénéfice effectif de telles actions à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société; et



b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'il estime nécessaire, afin de déterminer si la propriété ou le bénéfice économique des actions de cet actionnaire appartiennent ou sont destinées à appartenir à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) quand il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, en soit le propriétaire ou le bénéficiaire économique ou les détienne, provoquer le rachat forcé par la Société de toutes les actions détenues par cet actionnaire.

**Art. 10. Engagements des actionnaires.** Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, requérir les investisseurs de souscrire au capital social de la Société par le biais d'engagements, les caractéristiques de tels engagements et la procédure d'engagements étant librement déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le prospectus de la Société.

Les engagements sont réalisés par décision unilatérale du Conseil d'Administration et peuvent être faits sous la forme d'actions et/ou de prêts aux actionnaires, à sa seule discrétion.

Si un actionnaire faillit à son obligation de payer (en numéraire ou en nature à la discrétion du Conseil d'Administration) à la Société tout montant dont le paiement est demandé par le Conseil d'Administration, ledit actionnaire devient un actionnaire défaillant et est soumis à la procédure des actionnaires défaillants tel que déterminé par le Conseil d'Administration et décrit de façon plus détaillée dans le prospectus de la Société.

**Art. 11. Droits de Vote.** Chaque action entière donne droit à son détenteur à une voix. Sauf stipulation contraire des Statuts, le consentement du Conseil d'Administration est requis pour qu'une résolution des actionnaires soit valablement adoptée.

**Art. 12. Cession et Conversion d'actions.** Toute cession d'actions aux actionnaires existants ou à toute tierce personne doit requérir l'approbation écrite préalable du Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion et sans en indiquer la raison, refuser d'approuver ou d'inscrire un tel transfert dans le registre. Dans le cas où la cession est approuvée, le Conseil d'Administration peut à sa discrétion décider d'exercer un droit de préemption et peut s'accorder le bénéfice des actions cédées ou encore l'accorder à une personne ou entité nommée ou désignée par lui ou faire rembourser de telles actions par la Société.

Le Conseil d'Administration n'accepte pas de cession d'Action à un acquéreur qui n'est pas considéré comme un investisseur averti au sens de la Loi FIS.

L'actionnaire souhaitant céder ses actions dans la Société sera responsable de tous les coûts associés à toute cession tentée ou réalisée.

Les actionnaires ne sont pas autorisés à promettre ou accorder une sûreté sur quelque action que ce soit sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Sauf stipulation contraire du prospectus de la Société, les actions d'un compartiment ne peuvent être converties en actions d'un autre compartiment à la demande des actionnaires.

**Art. 13. Valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire de la Société doit être déterminée aussi fréquemment que le Conseil d'Administration le juge utile, mais jamais moins qu'une fois par an au 31 Décembre.

La valeur nette d'inventaire sera exprimée en Euros et doit être déterminée par le Conseil d'Administration sur base de la valorisation des actifs sous-jacents de la Société, fournie par le Conseil d'Administration chaque jour de valorisation en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant le passif de la Société.

**Art. 13. Suspension.** Le Conseil d'Administration peut temporairement suspendre le calcul de la valeur de l'actif net durant:

a) toute période pendant laquelle, d'après le Conseil d'Administration, la juste valeur des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou

b) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie substantielle des actifs de la Société est cotée, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sur l'une de ces bourses sont restreintes ou suspendues; ou

c) lorsqu'il existe des circonstances qui constituent une urgence à la suite desquelles la valorisation des actifs détenus par la Société n'est pas réalisable; ou

d) lorsqu'il y a une rupture ou une restriction dans l'utilisation des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements de la Société ou le prix en devise ou les valeurs sur une bourse quelconque.

**Art. 15. Rachat des Actions.** La Société est un fonds d'investissement spécialisé de type ouvert. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider, en fonction de la stratégie et des objectifs d'investissement de chaque compartiment de lancer des compartiments de type fermé.

Le paiement du prix de rachat doit être fait en numéraire ou par apport en nature et ce à la discrétion du Conseil d'Administration. La répartition des actifs de la Société concernant un rachat contre apport en nature doit être équitable et ne doit pas être fait au détriment des intérêts des autres actionnaires de la Société. Tout rachat contre apport en

nature sera soumis à la confirmation par un rapport spécifique du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à allouer, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des actions doit être effectué à un prix déterminé par le Conseil d'Administration comme étant la juste valeur des actions à racheter en appliquant les principes décrits dans le prospectus de la Société. Les règles de distribution telles qu'exposées dans le prospectus de la Société sont également applicables.

La Société peut décider du rachat obligatoire des actions détenues en tout ou partie dans les circonstances suivantes:

a) les actions sont détenues par des investisseurs qui ne sont pas autorisés à acheter ou détenir des actions de la Société, c'est-à-dire si un actionnaire cesse d'être un "investisseur averti" tel que défini dans la Loi FIS ou si un tel actionnaire (ou un de ses affiliés) devient un citoyen américain selon le prospectus de la Société; ou

b) si un actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangement au bénéfice de ses créanciers ou s'il est placé en liquidation;

c) en cas de liquidation ou de fusion des compartiments ou classes d'actions;

d) afin de distribuer le produit des investissements;

e) si les actions sont détenues par un actionnaire qui faillit à son obligation de faire des apports ou de procéder à certains paiements à un compartiment donné (incluant le paiement de tout intérêt ou coût dû à défaut), durant une période spécifique déterminée par le Conseil d'Administration;

f) dans toute autre circonstance que le Conseil d'Administration jugera appropriées conformément aux termes et conditions décrites dans le prospectus de la Société.

Les prix de rachat doivent être calculés en fonction des principes exposés dans le prospectus (incluant les dispositions relatives au marge "waterfall"). A l'exception des hypothèses c) et d) ci-dessus, le Conseil d'Administration peut imposer les pénalités qu'il estimera cela juste et approprié.

Toutes les actions ou fractions d'actions ainsi remboursées seront automatiquement annulées.

**Art. 16. Conseil d'Administration.** La Société sera gérée par son Conseil d'Administration.

**Art. 17. Pouvoirs.** Sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou stipulations contraires des Statuts, le Conseil d'Administration sera investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés, par la Loi de 1915 ou les Statuts, à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par le Conseil d'Administration.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le prospectus de la Société et la Loi de 1915, le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place l'objectif et la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société et de gérer les investissements pour le compte de la Société dans le but de réaliser les objectifs d'investissement des compartiments. Le Conseil d'Administration aura à son entière discrétion plein pouvoir et autorité pour représenter et engager la Société.

Les actionnaires renonceront à agir de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales.

**Art. 18. Délégation de Pouvoir.** Le Conseil d'Administration pourra de temps à autre et sous sa responsabilité sous-déléguer son pouvoir d'exécuter des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc y compris à une tierce partie. En particulier, le Conseil d'Administration pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ces comités.

Le Conseil d'Administration déterminera les pouvoirs, fonctions et rémunérations (s'il y a lieu) de son/ses agent(s) et/ou comités, la durée de leur mandat et toute autre condition se rapportant à sa/leur nomination.

**Art. 19. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Conseil d'Administration ou un ou plusieurs directeurs de la Société aient un intérêt dans une telle société, entreprise ou entité ou par le fait qu'ils soient administrateurs, actionnaires, directeurs ou employés d'une telle société, entreprise ou entité. Le fait pour le Conseil d'Administration ou tout autre directeur de la Société d'être administrateur, directeur ou employé d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est par ailleurs en relation d'affaires ne les privera pas du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec un tel contrat ou de telles relations.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient comprendre, par exemple, le fait que le Conseil d'Administration (i) fournisse des services à d'autres clients, (ii) des employés ou dirigeants du Conseil d'Administration deviennent administrateurs ou (iii) qu'il détienne ou négocie les titres détenus par la Société.

Des règles complémentaires et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont plus amplement décrits dans le prospectus de la Société.

**Art. 20. Signature.** La Société sera engagée par la seule signature de deux (2) membres du Conseil d'Administration, ou (i) un ou plusieurs de ses autres signataires autorisés, ou (ii) les personnes à qui un tel pouvoir a été délégué.

**Art. 21. Indemnisation.** La Société indemnifiera le Conseil d'Administration, les directeurs, employés et agents de la Société par prélèvement des actifs de la Société pour toutes les créances, dommages et dettes pour lesquels ils pourraient être impliqués en raison de leur statut de Conseil d'Administration, directeurs, employés et agents de la Société, ou à la suite de leurs actes ou omissions de leur part dans l'exécution de leurs fonctions, sauf pour lesquels ils auraient fait preuve de négligence grave, fraude ou de mauvaise conduite intentionnelle.

**Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.** Les décisions des actionnaires sont prises par le biais de résolutions passées en assemblées des actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou tous moyens de communication électronique ou tout autre moyen de communication appropriée une autre personne qui n'est pas nécessairement actionnaire.

Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration préside toutes les assemblées générales des actionnaires.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée à 15.30, le premier mars chaque année sauf pour la première assemblée qui devra se tenir en 2013. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se réunira le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulations contraires des présents Statuts, les résolutions d'actionnaires sont valablement prises par les actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées d'actionnaires valablement convoquées et répondant aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration doit approuver toute résolution des actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée y compris toute modification des présents Statuts.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes.** Chaque année, le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la Société. Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration. Les comptes seront exprimés en Euros.

**Art. 25. Contrôle.** Les opérations de la Société et sa situation financière seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, qui sera nommé par les actionnaires pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur d'entreprises est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises doit remplir toutes les exigences prévues par la Loi FIS. Le réviseur d'entreprises peut uniquement être relevé de ses fonctions par le Conseil d'Administration pour faute grave.

**Art. 26. Distribution.** Sous réserve de réinvestissement autorisé et des exigences du droit luxembourgeois, les dividendes seront payables par la Société sur ses actions sur décision du Conseil d'Administration conformément au prospectus de la Société.

Aucune distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la valeur de l'actif net tombe sous le montant d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1,250,000) (Euros).

**Art. 27. Dépositaire.** La Société doit conclure un contrat de dépositaire avec une institution financière, qui doit satisfaire aux exigences de la Loi FIS. Le dépositaire assumera envers la Société et les actionnaires les responsabilités fixées par la Loi FIS (notamment par l'article 16 de la Loi FIS), par le contrat de dépositaire ainsi que toute autre loi applicable.

En cas de résiliation du contrat de dépositaire ou de démission de celui-ci, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre institution financière pour agir en qualité de dépositaire et nommera cette institution financière en remplacement de la précédente.

**Art. 28. Liquidation.** En cas de dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personne physiques ou morales) nommées par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant d'une telle dissolution et au cours de laquelle les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs seront fixés. Les opérations de liquidation seront effectuées conformément à la Loi de 1915.

Les avoirs nets de la liquidation à l'égard de chaque compartiment ou, le cas échéant, de chaque classe au sein de chaque compartiment devront être distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'actions dans la classe correspondante

à concurrence de leur détention d'actions dans tel compartiment ou telle classe, que ces avoirs soient distribués en numéraire ou en nature.

Si le capital social de la Société (c'est-à-dire l'agrégat de tous les compartiments) s'inscrit en dessous des deux-tiers du capital minimum (EUR 1,250,000), le Conseil d'Administration doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si le capital social de la Société descend en dessous d'un quart du capital minimum augmenté de la prime d'émission (EUR 1,250,000), le Conseil d'Administration doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée par les actionnaires représentant un quart des votes valablement exprimés.

Lesdites assemblées devront être convoquées dans les quarante jours suivant la date à laquelle il a été constaté que les actifs s'inscrivaient en dessous des deux-tiers ou du quart du capital minimum réciproquement. De plus, la Société pourra être résiliée par résolution de l'assemblée générale conformément aux stipulations correspondantes des présents Statuts.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou d'un tribunal prononçant la résiliation et la dissolution de la Société doivent être publiées dans le Mémorial et deux journaux ayant une diffusion suffisamment large, au moins l'un d'entre eux au moins devant être un journal luxembourgeois. Le choix des journaux qui publieront ces informations est fait à la discrétion du/des liquidateur(s).

**Art. 29. Dissolution, Liquidation et Fusion de compartiments ou de classes d'actions.** Les compartiments pourront avoir une date de liquidation fixe décrite plus complètement dans le prospectus de la Société. A la date de liquidation correspondante, les actifs du compartiment seront liquidés et les avoirs nets seront payés aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fermer une ou plusieurs classes ou compartiments (ayant ou non une durée déterminée) dans les meilleurs intérêts des actionnaires, s'il y a eu une modification substantielle de la situation politique, économique, réglementaire ou monétaire en rapport avec une classe ou un compartiment qui, d'après le Conseil d'Administration, rend cette décision nécessaire, ou lorsqu'une telle mesure est requise dans le but de protéger les intérêts des actionnaires, ou si pour toute autre raison, la valeur des actifs nets d'un compartiment s'inscrit en dessous d'un montant déterminé par le prospectus de la Société et que le Conseil d'Administration décide que les intérêts des actionnaires de la même classe ou du même compartiment exigent qu'une telle mesure soit prise.

La Société devra délivrer un avis écrit aux actionnaires de la classe ou du compartiment correspondant qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société doit calculer ces rachats sur base de la valeur de l'actif net tenant compte des coûts de la liquidation.

Les montants qui n'auront pas été réclamés par les actionnaires ou leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation d'une classe ou d'un compartiment seront conservés par le depositaire pour une période n'excédant pas 6 mois à compter d'une telle date. Après cette période, les actifs devront être déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg.

Toutes les actions remboursées seront annulées.

La dissolution envisagée ci-dessus pourra être associée à un apport à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) de la Société, à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) d'un autre organisme de placement collectif (sous une forme sociétale ou de type contractuel) dans les meilleurs intérêts des actionnaires.

Lorsque l'organisme de placement collectif qui recevra l'apport est un fonds commun de placement, la décision d'apporter liera uniquement les actionnaires qui ont donné leur accord pour faire un tel apport.

Un compartiment pourra être apporté à un organisme de placement collectif étranger exclusivement avec l'accord unanime des actionnaires du compartiment correspondant ou sous la condition que seuls les actifs des actionnaires ayant donné leur consentement seront ainsi apportés.

**Art. 30. Loi Applicable.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi FIS pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 31. Définitions et Interprétation.** Les références aux articles se rapportent aux articles des présents Statuts. Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres. Les références à des personnes comprennent les organes sociaux, les entreprises et les associations non immatriculées. Le singulier englobe le pluriel et vice-versa. Les titres des articles sont inclus pour des besoins de convenance uniquement et n'affectent en rien leur interprétation. Les références à tout ou partie d'un instrument de la Loi ou statutaire comprennent tout avenant, reformulation ou autre reconstitution apportés de temps à autre et les références à une Loi incluent tout instrument ou réglementation statutaire en découlant. Toute référence à la Société, au Conseil d'Administration, aux agents, etc, inclut une référence à leur(s) agent(s) dûment autorisé(s) ou délégué(s).

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social débutera à la date des présents statuts et se terminera le 31 Décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital social initial de la Société, à la date de sa constitution, est fixé à EUR 31,000 et a été souscrit comme suit:  
- 31,000 Actions entièrement libérée sans valeur nominale détenue par Sparinvest S.A., précitée;

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31,000.-,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire dressant cet acte notarié déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans la Loi de 1915, et confirme que ces conditions ont été observées.

### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que les dépenses, coûts et frais ou charges, de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cent Euros (EUR 2,500).

### *Assemblée générale des actionnaires*

Considérant qu'elles ont été dûment convoquées, la Partie Comparante représentant l'intégralité du capital social souscrit a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elle a adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. Le réviseur d'entreprises de la Société est Ernst & Young, 7, Parc D'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.
3. Sont nommés, en tant que membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une période s'achevant à l'Assemblée Général annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013, les personnes suivantes:
  - a) Monsieur Per Noesgaard, né à Lemvig, Danemark le 15 Décembre 1957, et résident au 5 Rue du Scheid, L-6996 Hostert, Grand Duché de Luxembourg,
  - b) Monsieur Jan Stig Rasmussen, né à Copenhagen, Danemark le 3 Juin 1961, et résident au 7 Val de l'Ernz, L-6137 Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,
  - c) Monsieur Torben Henning Nielsen, né à Vordingborg, Danemark le 2 Novembre 1947, et résident à Gildringeparken 19, DK-4690 Haslev, Danemark.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise et est suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BODAT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52640. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168535/682.

(110195176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

### **Ethias Life Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.113.

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ETHIAS LIFE FUND MANAGEMENT COMPANY (la «Société») une Société Anonyme ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 77.113 et constituée suivant acte notarié du 31 juillet 2000 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 632 daté du 5 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 8 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Valérie GLANE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne ALEXANDRE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie CLOSTER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs le 14 novembre 2011.

Un exemplaire de ces convocations a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1250 actions en circulation, 1250 actions (représentant 100% des actions en circulation) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Décision de dissoudre et ouverture de la liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de l'étendue des pouvoirs et des émoluments du liquidateur;
- 3) Décharge aux administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.», une société ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 25.459.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la Place.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.



Signé: V. GLANE, C. ALEXANDRE, V. CLOSTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53145. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167392/73.

(110193840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Conception et Réalisations de Bâtiments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 137.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152463/9.

(110177751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Conception et Réalisations de Bâtiments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 137.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152464/9.

(110177752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Copal, Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 7.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2011152465/12.

(110177348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Copal Belle Boutique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2011152466/12.

(110177350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 octobre 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011152496/12.

(110177410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.037.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the third of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

“W2007 FINANCE SUB LLC”, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880 having its registered office at New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the “Principal”),

represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg (the “Proxy”) acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on November 2, 2011, which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That “W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.037, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 13 July 2007 received by Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 2187 dated 3 October 2007, page 104966 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder’s register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

«W2007 FINANCE SUB LLC», une limited liability company constituée et opérant sous le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé auprès du „Secretary of State of Delaware’ sous le numéro d'immatriculation 4349880, ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (le “Mandant”);

représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le “Mandataire”), agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 2 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.037, constituée selon un acte passé par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2187 en date du 3 octobre 2007, page 104966 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152261/107.

(110176960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Corelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152467/10.

(110177772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011153381/23.

(110178541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

In the year two thousand and eleven.

On the eleventh of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company Voskhod Capital S.à r.l., with registered office in L-1149 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B number 160704, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 29, 2011, published in the Mémorial C number 1701 of July 27, 2011.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of the first paragraph of article 4.1. of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.1.** The Company shall be appointed as and act as the managing general partner of SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A. and, upon transformation SBI Voskhod Capital SICAV-FIS, an investment company with variable capital ("société à capital variable" or "SICAV") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund ("fonds d'investissement spécialisé") subject to the Law of February 13, 2007 on specialised investment funds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") (hereinafter referred to as the "Fund")."

2. Amendment of the first paragraph of article 12.1. of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.1.** The company shall be managed by a board of managers composed of at least three managers, either of the category A or of the category B, who not need to be members of the company."

3. Amendment of article 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 16.** The company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of a manager of the category A together with a manager of the category B or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

4. Attribution of signature power of the manager.

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The first paragraph of article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4. Purpose. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company shall be appointed as and act as the managing general partner of SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A. and, upon transformation SBI Voskhod Capital SICAV-FIS, an investment company with variable capital ("société à capital variable" or "SICAV") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund ("fonds d'investissement spécialisé") subject to the Law of February 13, 2007 on specialised investment funds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") (hereinafter referred to as the "Fund")."

*Second resolution*

The first paragraph of article 12 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12. Board of managers. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three managers, either of the category A or of the category B, who not need to be members of the Company."

*Third resolution*

Article 16 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 16. Signatory power.** The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of a manager of the category A together with a manager of the category B or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

*Fourth resolution*

The mandate of manager of Mr. Andrey DATSENKO (for an unlimited duration) is confirmed and the category A is attributed to the latter.

The mandate of manager of Mr. Roman KUDRYASHOV (for an unlimited duration) is confirmed and the category A is attributed to the latter.

The mandate of manager of Mr. Pietro LONGO (for an unlimited duration) is confirmed and the category B is attributed to the latter.

The mandate of manager of Mr. Jonathan LEPAGE (for an unlimited duration) is confirmed and the category B is attributed to the latter.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg), versammelt sich die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Voskhod Capital S.à r.l., mit Sitz in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 160704, welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen am 29. April 2011 durch Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1701 vom 27. Juli 2011.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Frau Christina SCHMITVALENT, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmt Herrn Bob PLEIN, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, zum Sekretär.

Die Generalversammlung erwählt Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, zum Stimmzähler.

Die Versammlung somit zusammengesetzt bittet die Vorsitzende den Notar zu beurkunden:

Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der in ihrem Besitz befindlichen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet und kontrolliert wurde; im Büro des Letzteren aufbewahrt werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben nach "ne variateur" Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Es ergibt sich aus der vorgenannten Anwesenheitsliste, dass alle ausgegebenen Anteile anwesend oder vertreten sind, so dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss konstituiert ist und somit rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung, die wie folgt lauten, beraten können:

#### Tagesordnung:

1. Abänderung des ersten Paragraphen des Artikels 4 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 4.1.** Die Gesellschaft wird zum verwaltenden Komplementär der SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A. und nach Umwandlung des SBI Voskhod Capital SICAV-FIS, eine Kapitalanlagegesellschaft mit variablem Kapital ("société à capital variable" oder "Sicav"), in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien ("société en commandite par actions"), aufgesetzt als Spezialfond ("fond d'investissement spécialisé"), welcher dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") unterliegt (der "Fond").“

2. Abänderung des ersten Paragraphen des Artikels 12 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 12.1.** Die Gesellschaft wird durch eine Geschäftsführung verwaltet, welche aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, entweder der Kategorie A oder der Kategorie B, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.“

3. Abänderung des Artikels 16 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 16.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A zusammen mit einem Geschäftsführer der Kategorie B oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend von der Geschäftsführung bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.“



4. Zuordnung der Unterschriftsberechtigung der Geschäftsführer.

5. Sonstiges

Die Generalversammlung fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der erste Paragraph des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft ist abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 4. Gesellschaftszweck. (1. Paragraph).** Die Gesellschaft wird zum verwaltenden Komplementär der SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A. und nach Umwandlung des SBI Voskhod Capital SICAV-FIS, eine Kapitalanlagegesellschaft mit variablem Kapital ("société à capital variable" oder "Sicav"), in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien ("société en commandite par actions"), aufgesetzt als Spezialfond ("fond d'investissement spécialisé"), welcher dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds ("Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés") unterliegt (der "Fond").“

*Zweiter Beschluss*

Der erste Paragraph des Artikels 12 der Satzung der Gesellschaft ist abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 12. Geschäftsführung. (1. Paragraph).** Die Gesellschaft wird durch eine Geschäftsführung verwaltet, welche aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, entweder der Kategorie A oder der Kategorie B, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.“

*Dritter Beschluss*

Der Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft ist abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 16. Zeichnungsbefugnisse.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A zusammen mit einem Geschäftsführer der Kategorie B oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend von der Geschäftsführung bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.“

*Vierter Beschluss*

Das Mandat als Geschäftsführer des Herrn Andrey DATSENKO (für eine unbegrenzte Dauer) wird bestätigt und die Kategorie A ist diesem zugeordnet.

Das Mandat als Geschäftsführer des Herrn Roman KUDRYASHOV (für eine unbegrenzte Dauer) wird bestätigt und die Kategorie A ist diesem zugeordnet.

Das Mandat als Geschäftsführer des Herrn Pietro LONGO (für eine unbegrenzte Dauer) wird bestätigt und die Kategorie B ist diesem zugeordnet.

Das Mandat als Geschäftsführer des Herrn Jonathan LEPAGE (für eine unbegrenzte Dauer) wird bestätigt und die Kategorie B ist diesem zugeordnet.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die englische Version massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2011. Relation GRE/2011/3605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. November 2011.

Référence de publication: 2011152247/176.

(110177238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011152468/13.

(110177600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVCI GP II JHC Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.161.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 octobre 2011*

1. M. Ofer SEGEV, administrateur de sociétés, né à Israël, le 10 mai 1959, demeurant professionnellement à Ness Tower, Atidim, 61580 Tel Aviv, Israël, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CVCI GP II JHC Sub S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011152469/15.

(110177702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELDORA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011152508/12.

(110177913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 10145891,

represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 October 2011.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. is acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124 024, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 April 2007 number 531 (hereinafter the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 May 2011, number 1154.

The sole shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, then takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of nineteen thousand seven hundred sixty US Dollars (USD 19,760) by an amount of one hundred ninety US Dollars (USD 190) up to nineteen thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 19,950) through the issue of one (1) new share of the Company without indication of a nominal value.

#### *Subscription and Payment*

The new share is subscribed by Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., prenamed, represented as stated above, subject to the «Allocation» as defined below.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. makes a contribution in kind consisting in the general partner interest it has in Hewlett-Packard Bermuda Enterprises L.P., an exempted limited partnership registered in Bermuda, at a total value of eight hundred sixteen million two hundred thousand four hundred and fifty-nine US Dollars (USD 816,200,459), which are allocated as follows (the «Allocation»):

- one hundred ninety US Dollars (USD 190) are allocated to the share capital of the Company, and
- the remaining eight hundred sixteen million two hundred thousand two hundred and sixty-nine US Dollars (USD 816,200,269) are allocated to the share premium account of the Company.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. hereby expressly transfers the above mentioned general partner interest to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the above mentioned general partner interest.

Following the issue of the new share of the Company, said share has been fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned general partner interest.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 20 October 2011 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of USD 816,200,269. The total amount of the contribution is USD 816,200,459.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the above mentioned general partner interest and has full power, right and authority to transfer the above mentioned general partner interest to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the above mentioned general partner interest, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

If for whatever reason the commercial registrar of Bermuda will not confirm within two (2) days of the signature of the present deed that the Company has been registered as general partner of Hewlett-Packard Bermuda Enterprises LP, the sole shareholder undertakes to proceed to a rectification deed.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above mentioned contribution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at nineteen thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 19,950), represented by one hundred five (105) shares without indication of a nominal value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., une société (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 10145891;

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. agit en tant qu'associée unique de Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 024, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 Avril 2007 numéro 531 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mai 2011, numéro 1154.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille sept cent soixante US Dollars (USD 19.760) par un montant de cent quatre-vingt-dix US Dollars (USD 190) jusqu'à un montant de dix-neuf mille neuf cent cinquante US Dollars (USD 19.950) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sans indication de valeur nominale.

#### *Souscription et libération*

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, soumise à la «Contribution» comme définie ci-dessous.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. fait un apport en nature qui correspond au general partner interest qu'elle détient dans Hewlett-Packard Bermuda Enterprises LP, un partnership enregistré aux Bermudes, pour un montant total de huit cent seize millions deux cent mille quatre cent cinquante-neuf US Dollars (USD 816.200.459) qui sont affectés comme suit (l'«Affectation»):

- cent quatre-vingt-dix US Dollars (USD 190) sont affectés au capital social de la Société, et
- les autres huit cent seize millions deux cent mille deux cent soixante-neuf US Dollars (USD 816.200.269) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par la présente, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. transfère expressément le general partner interest ci-dessus mentionné à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V..

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant le general partner interest ci-dessus mentionnées.

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société, ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société le general partner interest ci-dessus mentionné.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 20 octobre 2011 par le conseil de gérance de la Société.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share together with a share premium of USD 816,200,269. The total amount of the contribution is USD 816,200,459.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire du general partner interest apporté et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer ledit general partner interest à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert du general partner interest, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Si pour quelque raison le registre de commerce des Bermudes ne confirmera pas deux (2) jour après la signature du présent acte l'inscription de la société comme general partner de Hewlett-Packard Bermuda Enterprises LP, l'associée unique s'engage à procéder à un acte rectificatif.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'apport qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille neuf cent cinquante US Dollars (USD 19.950), représenté par cent cinq (105) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/46539. Reçu soixante quinze euros (€ 75.).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154442/160.

(110179813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

#### **CVF Lux Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.960.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152470/15.

(110177643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

---

*Extrait des Résolutions du 7 Juin 2010*

L'associé 1003059 Ontario Limited de la Société a récemment changé le nom et l'adresse de comme suit:

De 1003059 Ontario Limited

à

GELLERT INVESTMENT GROUP INC.

et de

233, Armstrong Avenue

Georgetown, Ontario L7G 4X5

Canada

à

125 Gloucester Avenue,

Oakville, Ontario L6J 3W3

Canada

V associé 2079406 Ontario Limited, de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

De

233, Armstrong Avenue

Georgetown, Ontario L7G 4X5

Canada

à

125 Gloucester Avenue,

Oakville, Ontario L6J 3W3

Canada

L'associé 1147646 Ontario Limited, de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

De

233, Armstrong Avenue

Georgetown, Ontario L7G 4X5

Canada

à

210, Chartwell Road

Oakville, Ontario L6J 3Z8

Canada

Luxembourg, le 11.11.2011.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011155480/39.

(110180783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**CVF Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.959.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011.

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152471/15.

(110177644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---



**CVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.957.

Par résolutions signées en date du 31 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet immédiat
- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Sandra Rolland, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152472/17.

(110177641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Leman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.130.

L'an deux mil onze, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SILAND INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 98.182),

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 octobre 2011.

2) EURO PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 76.618),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 octobre 2011.

3) HEMELBAAN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 89.332),

ici représentée par deux de ses administrateurs Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen et Monsieur Philippe Aflalo, prénommé, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société LEMAN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 6 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 212.500) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour la porter de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 62.50) à un montant de MILLE SOIXANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 1.062,50) chacune.

*Libération*

La présente augmentation de capital a été libérée par les associées de la Société au prorata de leur participation dans le capital comme suit:

1) SILAND INVEST, S.à r.l., précitée, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare libérer son apport moyennant apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre LEMAN PROPERTIES S.à r.l. d'un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000),

2) EURO PROPERTIES, S.à r.l., précitée, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare libérer son apport moyennant apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre LEMAN PROPERTIES S.à r.l. d'un montant de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000),

3) HEMELBAAN S.A., précitée, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare libérer son apport moyennant apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre LEMAN PROPERTIES S.à r.l. d'un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000).

Les associés ont déclaré encore que les créances sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ces créances à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de ces créances à la Société.

Le montant total des créances apportées est évalué à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000), lequel montant est affecté au capital social.

L'existence et la valeur desdites créances a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de LEMAN PROPERTIES S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 30 septembre 2011 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

Les associées décident de modifier l'article 6 Al. 1 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 212.500) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE SOIXANTE-DEUX EUROS et CINQUANTE CENTS (EUR 1.062,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46192. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152614/76.

(110177907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

### **CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152473/15.

(110177640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.065.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152474/13.

(110177648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.392.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152475/13.

(110177638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVI Global Lux Oil and Gas 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.051.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152476/13.

(110177642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 119.271.

—  
Par résolutions signées en date du 31 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet immédiat
- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Sandra Rolland, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152477/17.

(110177646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.766.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152478/13.

(110177639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**CVI GVF Luxembourg Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.767.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, boulevard de la Foire étage 5, L-1528 Luxembourg de son mandat de Geschäftsführer, avec effet au 31 août 2011

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152479/15.

(110177650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Highrise Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.941.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152568/9.

(110177550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de Geschäftsführer, avec effet au 31 août 2011

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152480/15.

(110177645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse au 11-13, boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg de son mandat de Geschaefstfuehrer, avec effet au 31 août 2011

- nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152481/15.

(110177649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**CVI GVF Luxembourg Twenty-Five S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.396.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152482/13.

(110177647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.851.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011152483/11.

(110177499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**D.A. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 155.666.

—  
Le bila et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152484/10.

(110177382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**DBPG S.à r.l., Diplomatic and Business Protection Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.485.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152485/10.

(110177689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Atout Fret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 156.972.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, en date du 26 septembre 2011 et acceptée par le Gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ATOUT FRET S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

- Monsieur André CADILLON, gérant de société, né le 16.11.1946 à Gousse (France) demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès:
 

trente-neuf parts sociales . . . . .	39 parts sociales
--------------------------------------	-------------------
  - La société anonyme ALL TRANS LOGISTIC S.A., avec siège social à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.44: soixante et une parts sociales . . . . .
- |                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
|                                      | 61 parts sociales  |
| Total: cent parts sociales . . . . . | 100 parts sociales |

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 27 septembre 2011*

Il résulte des résolutions prises en date du 27 septembre 2011 par l'assemblée générale extraordinaire de la société que:

- la démission de Monsieur Jacques GANAS, retraité, demeurant à F-78910 Orgerus, 12, rue des Petits Clos de son poste de Gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur André CADILLON, gérant de sociétés, né le 16/11/1946 à Gousse (France), demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès est nommé au poste de Gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Les associés:

André CADILLON / ALL TRANS LOGISTIC S.A.

39 parts sociales / 61 parts sociales

Gérant / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011153574/34.

(110179365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Dan Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.126.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de la société anonyme DAN GROUP SARL S.A.R.L. pré-désignée, enregistrée sous le numéro B: 164.126

Luxembourg, le 03.11.2011.

Jean Bernard Zeimet.

Référence de publication: 2011152486/10.

(110177944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---



**DLJMB Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.245.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

Il est porté à la connaissance des tiers que la maison mère «DLJMB Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság» a décidé de fermer la succursale avec date effective au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152489/13.

(110177604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Domus Angelo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.693.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS ANGELO*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011152490/11.

(110177893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**ADB Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.092.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme ADB HOLDING SA (RCS B 95092), dont le siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, a été dénoncé en date du 5 février 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 17 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011154082/20.

(110179312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.516.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS HERACLION*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011152491/11.

(110177867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Domus Mercurii Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 82.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS MERCURII INVESTMENTS S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011152492/11.

(110177884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 95.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMUS PARTICIPATIONS S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011152493/11.

(110177786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Areta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.776.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 11 novembre 2011 que, sur base des contrats de transfert de parts sociales signé en date du 7 novembre 2011, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 1,-chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Cogedis S.à r.l.	
79 boulevard Beaumarchais, F-75003 Paris . . . . .	6.250
Boltwin S.à r.l.	
15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg . . . . .	6.250
TOTAL . . . . .	12.500

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154204/21.

(110179982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Sealed Air Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.671.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the company Sealed Air Luxembourg S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89671 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, dated November 5, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of December 3, 2002, and which articles of association have been amended for the last time by deed of

Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1541 of July 12, 2011 (the “Articles”).

The General Meeting is opened under the Chairmanship of its manager Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89319, itself represented by its duly authorized representative, Maître Jérôme BUREL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman in accordance with article 26 first paragraph of the Articles (the “Chairman”). The Chairman appoints as secretary of the General Meeting and the General Meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg. The Chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board for the General Meeting (the “Board”).

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Board that the (i) 1,009,537 (one million nine thousand five hundred thirty-seven) Class B shares, (ii) 1,256,847 (one million two hundred fifty-six thousand eight hundred forty-seven) Class A shares, (iii) 762,300 (seven hundred sixty-two thousand three hundred) Class C shares, (iv) 424,553 (four hundred twenty-four thousand five hundred fifty-three) Class D shares and (v) 95,116 (ninety-five thousand one hundred sixteen) Class E shares, representing the entire issued corporate capital of EUR 177,417,650.- (one hundred seventy-seven million four hundred seventeen thousand six hundred fifty euro) are present or duly represented at this General Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders stating that they have been informed of the agenda of the General Meeting and having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the shareholder(s) present, the proxyholder(s) of the shareholder(s) represented and the members of the Board, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

1. Amendment of a material mistake in the English version of article 25, second paragraph of the Articles.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,286,450.- (four million two hundred eighty-six thousand four hundred fifty euro) in order to raise it from its present amount of EUR 177,417,650.- (one hundred seventy-seven million four hundred seventeen thousand six hundred fifty euro) to EUR 181,704,100.- (one hundred eighty-one million seven hundred four thousand one hundred euro) by the creation and issue of 85,729 (eighty-five thousand seven hundred twenty-nine) new Class B shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each.

Subscription and payment by one of the shareholders of the Company, being Sealed Air Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89341, by a contribution in kind consisting of the entirety of the membership interests (all Class A units and all Class B units) of Sealed Air Europe I, LLC and Sealed Air Europe II, LLC, each being a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having their registered offices at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, pursuant to the terms and conditions of a contribution agreement governed by the laws of the state of Delaware entered into by and between the Company and Sealed Air Luxembourg S.à r.l., prenamed, dated October 28, 2011.

3. Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the Articles.

4. Acknowledgment of the report of the managers of the Company drawn up in accordance with article 32-3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”).

Renewal of the authorized capital of the Company, setting of the authorized capital of the Company at the amount of EUR 1,744,288,150.- (one billion seven hundred forty-four million two hundred eighty-eight thousand one hundred fifty euro) divided into 5,000,000 (five million) Class A shares, 4,885,763 (four million eight hundred eighty-five thousand seven hundred sixty-three) Class B shares, 10,000,000 (ten million) Class C shares, 10,000,000 (ten million) Class D shares and 5,000,000 (five million) Class E shares, with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each and authorization for the managers of the Company to limit and/or cancel any preferential subscription rights.

5. Subsequent amendment of article 5, fifth paragraph, of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. The managers of the Company have agreed in accordance with article 111 of the Company Law to the amendments to the Articles contemplated herein.

IV. After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the General Meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolves to amend a material mistake in the English version of article 25, second paragraph of the Articles, which shall henceforth have the following wording:

“A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not to be a shareholder himself. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders’ meeting.”

*Second resolution*

The General Meeting resolves to increase the issued capital of the Company by an amount of 4,286,450.- (four million two hundred eighty-six thousand four hundred fifty euro) in order to raise it from its present amount of EUR 177,417,650.- (one hundred seventy-seven million four hundred seventeen thousand six hundred fifty euro) to EUR 181,704,100.- (one hundred eighty-one million seven hundred four thousand one hundred euro) by the creation and issue of 85,729 (eighty-five thousand seven hundred twenty-nine) new Class B shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each.

*Subscription and Payment*

These 85,729 (eighty-five thousand seven hundred twenty-nine) new Class B shares have been entirely subscribed by Sealed Air Luxembourg S.à r.l., prenamed, and they have been fully paid up by a contribution in kind, consisting of the entirety of the membership interests (all Class A units and all Class B units) of Sealed Air Europe I, LLC, prenamed and Sealed Air Europe II, LLC, prenamed (the “Contributed Units”) pursuant to the terms and conditions of a contribution agreement governed by the laws of the State of Delaware entered into by and between the Company and Sealed Air Luxembourg S.à r.l., prenamed, effective as of October 28, 2011 (the “Contribution Agreement”).

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the Company Law, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report drawn up on October 28, 2011 by Ernst & Young Luxembourg S.A., public company limited by shares (société anonyme) under Luxembourg law, société de réviseurs d’entreprises agréée in Luxembourg (the “Report”).

Said Report has the following conclusions:

*“Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the new 85,729 Class B shares with a nominal value of EUR 50.- each to be issued representing EUR 4,286,450.- together with total related share premium of EUR 34,687,550.- hence total consideration amounting to EUR 38,974,000.-.”

It results from the Contribution Agreement that the contributing party declared that:

- (a) it is the sole owner of the Contributed Units (and all rights relating thereto) free and clear of any and all liens, claims, options, pledges, security interests, encumbrances and restrictions upon transfer;
- (b) it has full power capacity and authority to contribute and transfer the Contributed Units to the Company;
- (c) the contribution of the Contributed Units does not, and the consummation of the transactions contemplated hereby will not, violate, breach or conflict with any law or any provision of any contract, agreement, judgment, injunction or decree to which it is a party or by which it is bound; and
- (d) it is not required to give any notice to or obtain any approval from any person or entity in connection with the contribution of the Contributed Units or the consummation of the transactions contemplated hereby.

Such Contribution Agreement and Report, after signature "ne varietur" by the members of the Board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of EUR 38,974,000.- (thirty-eight million nine hundred seventy-four thousand euro) is allotted for EUR 4,286,450.- (four million two hundred eighty-six thousand four hundred fifty euro) to the corporate capital of the Company and for EUR 34,687,550.- (thirty-four million six hundred eighty-seven thousand five hundred and fifty euro) to a free share premium account.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 5, first paragraph, of the Articles is amended and shall henceforth have the following wording:

“The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-one million seven hundred four thousand one hundred euro (EUR 181,704,100.-) divided into one million ninety-five thousand two hundred sixty-six (1,095,266) Class B shares which shall be held by the limited partners and one million two hundred fifty-six thousand eight hundred forty-seven (1,256,847) Class A shares and seven hundred sixty-two thousand three hundred (762,300) Class C shares, four hundred twenty-four thousand five hundred fifty-three (424,553) Class D shares and ninety-five thousand one hundred sixteen (95,116) Class E shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each, all of which are fully paid up.

*Fourth resolution*

On the basis of the report of the managers of the Company drawn-up in accordance with article 32-3 of the Company Law, the General Meeting resolves to renew the authorized capital of the Company, to set the authorized capital of the Company at the amount of EUR 1,744,288,150.- (one billion seven hundred forty-four million two hundred eighty-eight

thousand one hundred fifty euro) divided into 5,000,000 (five million) Class A shares, 4,885,763 (four million eight hundred eighty-five thousand seven hundred sixty-three) Class B shares, 10,000,000 (ten million) Class C shares, 10,000,000 (ten million) Class D shares and 5,000,000 (five million) Class E shares, with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each and to authorize the managers of the Company to limit and/or cancel any preferential subscription rights.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 5, fifth paragraph, of the Articles is amended and shall henceforth have the following wording:

“This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the general meeting of shareholders of October 28, 2011 in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager(s).”

There being no further business on the agenda, the General Meeting is presently adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, said proxyholder(s) signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société Sealed Air Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89671 (la «Société») constituée conformément à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, reçu en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 3 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1541 du 12 juillet 2011 (les «Statuts»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence du gérant Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89319, elle-même représentée par son représentant dûment autorisé, Maître Jérôme BUREL, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président conformément à l'article 26 premier paragraphe des Statuts (le «Président»). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale élit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Président déclare que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les (i) 1.009.537 (un million neuf mille cinq cent trente-sept) actions de Catégorie B, (ii) 1.256.847 (un million deux cent cinquante-six mille huit cent quarante-sept) actions de Catégorie A, (iii) 762.300 (sept cent soixante-deux mille trois cents) actions de Catégorie C, (iv) 424.553 (quatre cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante-trois) actions de Catégorie D et (v) 95.116 (quatre-vingt-quinze mille cent seize) actions de Catégorie E, représentant l'intégralité du capital social émis de EUR 177.417.650,- (cent soixante-dix-sept millions quatre cent dix-sept mille six cent cinquante euros) sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale de sorte que,

tous les actionnaires déclarant avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et ayant renoncé à toute convocation préalable, celle-ci est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

La liste de présence, signée par le(s) actionnaire(s) présent(s), le(s) mandataire(s) du (des) actionnaire(s) représenté (s) et les membres du Bureau, restera annexée aux présentes, ensemble avec les procurations afin d'être formalisée avec elles.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est rédigé comme suit:

1. Rectification d'une erreur matérielle dans la version anglaise de l'article 25, deuxième paragraphe, des Statuts.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.286.450,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 177.417.650,- (cent soixante-dix-sept millions quatre cent dix-sept mille six cent cinquante euros) à EUR 181.704.100,- (cent quatre-vingt-un millions sept cent quatre mille cent euros) par la création et l'émission de 85.729 (quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf) nouvelles actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Souscription et paiement par un des actionnaires de la Société, étant Sealed Air Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89341, par un apport en nature, consistant en l'entière des titres de participation (membership interests) (toutes les parts (sociales) de classe A (Class A units) et toutes les parts (sociales) de classe B (Class B units)) de Sealed Air Europe I, LLC et de Sealed Air Europe II, LLC, chacune une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois du Delaware, USA, ayant leur siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, conformément aux termes et conditions d'un contrat d'apport régi par les lois de l'Etat du Delaware conclu entre la Société et Sealed Air Luxembourg S.à r.l., pré-qualifiée, en date du 28 octobre 2011.

3. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des Statuts.

4. Prise de connaissance du rapport des gérants de la Société dressé conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Société»).

Renouvellement du capital autorisé de la Société, fixation du capital autorisé de la Société au montant de EUR 1.744.288.150,- (un milliard sept cent quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions de Catégorie A, 4.885.763 (quatre millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-trois) actions de Catégorie B, 10.000.000 (dix millions) d'actions de Catégorie C, 10.000.000 (dix millions) d'actions de Catégorie D et 5.000.000 (cinq millions) d'actions de Catégorie E, d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune et autorisation accordée aux gérants de la Société de limiter et/ou d'annuler tous droits préférentiels de souscription.

5. Modification subséquente de l'article 5, cinquième paragraphe, des Statuts.

6. Divers.

III. Les gérants de la Société ont approuvé, conformément à l'article 111 de la Loi Société, les modifications des Statuts projetées dans le présent acte.

IV. Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'Assemblée Générale a été régulièrement constituée, celle-ci prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier une erreur matérielle dans la version anglaise de l'article 25, deuxième paragraphe, des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not to be a shareholder himself. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.286.450,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 177.417.650,- (cent soixante-dix-sept millions quatre cent dix-sept mille six cent cinquante euros) à EUR 181.704.100,- (cent quatre-vingt-un millions sept cent quatre mille cent euros) par la création et l'émission de 85.729 (quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf) nouvelles actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

#### *Souscription et paiement*

Ces 85.729 (quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf) nouvelles actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par Sealed Air Luxembourg S.à r.l., pré-qualifiée, et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'entière des titres de participation (membership interests) (toutes les parts (sociales) de classe A (Class A units) et toutes les parts (sociales) de classe B (Class B units)) de Sealed Air Europe I, LLC, pré-qualifiée et de Sealed Air Europe II, LLC, pré-qualifiée (les «Parts (sociales) Apportées»), conformément aux termes et conditions d'un contrat d'apport régi par les lois de l'Etat du Delaware conclu entre la Société et Sealed Air Luxembourg S.à r.l., pré-qualifiée, en date du 28 octobre 2011 (le «Contrat d'Apport»).

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la Loi Société, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport établi le 28 octobre 2011 par Ernst & Young Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, société de réviseurs d'entreprises agréée au Luxembourg (le «Rapport»).

Ledit Rapport (traduction libre) conclut comme suit:

"Sur base de notre travail réalisé et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous permettrait de croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 85.729 nouvelles



actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune à émettre représentant EUR 4.286.450,- ainsi qu'à la prime d'émission de EUR 34.687.550,-, et donc pour une rétribution totale s'élevant à EUR 38.974.000,-»

Il résulte du Contrat d'Apport que l'apporteur a déclaré que:

“(a) il est le seul propriétaire des Parts (sociales) Apportées, libres de toutes charges, créances, options, nantissemements, titres de garantie, encombrements et restrictions au transfert;

(b) il a pleine capacité et autorité pour apporter et transférer les Parts (sociales) Apportées à la Société;

(c) ni l'apport des Parts (sociales) Apportées, ni la réalisation des transactions ci-visées ne violent, respectivement ne violeront, n'enfreignent, respectivement n'enfreindront ni ne contreviennent, respectivement ne contreviendront à une quelconque loi ou disposition d'un quelconque contrat, convention, jugement, injonction ou décret, auquel il est partie ou par lequel il est lié,

(d) il n'est pas obligé de donner une quelconque notification ni d'obtenir une quelconque approbation de quelque personne ou entité que ce soit en relation avec l'apport des Parts (sociales) Apportées ou la réalisation des transactions ci-visées.”

Lesquels Contrat d'Apport et Rapport, après signature «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire sous-signé, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de EUR 38.974.000,- (trente-huit millions neuf cent soixante-quatorze mille euros) est alloué pour EUR 4.286.450,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euros) au capital social de la Société et pour EUR 34.687.550,- (trente-quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante euros) à un compte de réserve libre (prime d'émission).

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier paragraphe, des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un millions sept cent quatre mille cent euros (EUR 181.704.100,-) divisé en un million quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-six (1.095.266) actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et en un million deux cent cinquante-six mille huit cent quarante-sept (1.256.847) actions de Catégorie A, sept cent soixante-deux mille trois cents (762.300) actions de Catégorie C, quatre cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante-trois (424.553) actions de Catégorie D et quatre-vingt-quinze mille cent seize (95.116) actions de Catégorie E, qui doivent être détenues par les associés-commandités, chaque action ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) et chaque action étant entièrement libérée.»

#### *Quatrième résolution*

Sur base du rapport des gérants de la Société dressé conformément à l'article 32-3 de la Loi Société, l'Assemblée Générale décide de renouveler le capital autorisé de la Société, de fixer le capital autorisé de la Société au montant de EUR 1.744.288.150,- (un milliard sept cent quarante-quatre millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions de Catégorie A, 4.885.763 (quatre millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-trois) actions de Catégorie B, 10.000.000 (dix millions) d'actions de Catégorie C, 10.000.000 (dix millions) d'actions de Catégorie D et 5.000.000 (cinq millions) d'actions de Catégorie E, d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune et d'autoriser les gérants de la Société à limiter et/ou annuler tous droits préférentiels de souscription.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, cinquième paragraphe, des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale des actionnaires du 28 octobre 2011 au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé non encore émises par le(s) Gérant(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est à présent ajournée.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, ledit/lesdits mandataire(s) a/ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BUREL, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48776. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153316/299.

(110178704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 54.643.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, tenue le 20 juin 2011, au siège social que:

1. Les mandats respectifs de Mr Christopher Watson, Mr Ian Sime and Mr Tom Sime en tant qu'administrateurs de la société a été reconduit à partir du 20 juin 2011 jusqu'au 19 juin 2017.

Le mandat de Mr Tom Sime en tant qu'administrateur délégué a été reconduit à partir du 20 juin 2011 jusqu'au 19 juin 2017.

Le mandat de la société IAS Consulting Ltd en tant que commissaire aux comptes a été reconduit à partir du 20 juin 2011 jusqu'au 19 juin 2017.

2. Les organes sociaux de la société se composent comme suit:

- Christopher Watson, administrateur
- Ian Sime, administrateur
- Tom Sime, administrateur et administrateur délégué
- IAS Consulting Ltd, commissaire aux comptes

Luxembourg, le 20 juin 2011.

*Pour Infotime Analyse Concept S.A.*

Tom Sime

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011154470/25.

(110179887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

---

**Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 août 2011.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2011152498/13.

(110177616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011152499/13.

(110177766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Endurance Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.455.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011152500/10.

(110177343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Erste Bank Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.478.

---

*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 26 octobre 2011*

En date du 26 octobre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 19 août 2011, de Monsieur Christoph Kampitsch en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- de coopter, avec effet au 19 août 2011, Monsieur Mark Cachia, Erste Group Bank AG, Börsegasse 14, A-1010 Vienne, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur Christoph Kampitsch, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Erste Bank Trading*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011152514/18.

(110177483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Endurance Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.455.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011152501/10.

(110177344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**EDP V S.A., European Direct Property V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.761.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152502/10.

(110177353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**European Forest Resources (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.419.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que Monsieur Bernard Paul Antoine Laferriere a démissionné de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152503/11.

(110177217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Costa Buena, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.766.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung  
vom 06.09.2011 um 10.00 Uhr, abgehalten in Luxembourg*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird von 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

2. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder wurden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

3. Das Mandat des Kommissars wurde verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

4. Die Adresse des Verwaltungsratsmitgliedes Stephan JANSEN hat sich wie folgt geändert:

Irenestraat 3 E, NL-3648 BB Wilnis

5. Die Adresse des Kommissars hat sich wie folgt geändert:

Park Dolce Vita 31, NL-2435 NS Zevenhoven

Luxembourg, den 06.09.2011.

*Die Versammlung*

Unterschrift

Référence de publication: 2011153634/23.

(110179240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

Le Bilan au 31. Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011155398/10.

(110180089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Mediaclic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.713.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011155403/10.

(110180148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.